

GUIDE DE PRÉPARATION



Assemblée générale : EUROPOL

Mounira-Lina Farhat, co-présidente

Klara Vaillancourt, co-présidente

Mot de la présidence

Chers délégués,

Il nous fait extrêmement plaisir de vous accueillir à cette 6^e édition de la simulation diplomatique SimEuro du Collège Jean-de-Brébeuf. Dans une ère où les jeunes sont souvent pointés du doigt comme étant fainéants, désintéressés, voire dépolitisés, nous vous félicitons de vous battre contre cette stigmatisation et de vous intéresser aux enjeux de nos sociétés et au monde dans lequel nous évoluons.

Le but de cette simulation, et de ce comité en particulier, n'est pas de gagner un prix ou d'obtenir une quelconque reconnaissance, mais plutôt de grandir en tant que jeune adulte et en tant que citoyen du monde. Nous vous invitons donc à prendre cette opportunité pour élargir vos horizons, approfondir vos connaissances et tisser des liens avec d'autres individus cultivés et passionnés. Cette expérience se veut éducative et non compétitive : nous souhaitons vous faire découvrir l'univers des simulations diplomatiques. Nous serons bien sûr disponibles pour vous assister si vous avez des questions ou des doutes.

Indubitablement, en simulant une conférence diplomatique, le respect d'autrui et des opinions de vos collègues est une des règles les plus importantes à nos yeux. De plus, le respect de la propriété intellectuelle est tout autant crucial et aucune déviation à cette règle ne sera tolérée dans le cadre de cette simulation. Nous vous avertissons, chers délégués, que la présidence et le Collège sont très sérieux en ce qui concerne le plagiat et les individus ayant des comportements déviants pourront subir l'exclusion officielle du comité, voire même de SimEURO.

Enfin, nous avons extrêmement hâte de vous rencontrer et souhaitons vous transmettre notre passion pour les relations internationales et la politique.

Cordialement,

Vos présidentes

Klara Vaillancourt & Mounira-Lina Farhat

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

PRÉSENTATION D'EUROPOL.....	3
CONTEXTE SOCIO-HISTORIQUE	3
SUJET 1 : L'IMMIGRATION CLANDESTINE.....	7
RÉPONSES DE L'UNION EUROPÉENNE	10
QUESTIONS D'ORIENTATIONS	11
BIBLIOGRAPHIE	12
SUJET 2 : LES CRIMES ORGANISÉS	14
LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE ...	15
LE CYCLE POLITIQUE DE L'UE	16
<i>TABLEAU 2.1: PRIORITÉ DE LA POLITIQUE EMPACT ENTRE 2018-2021 ADOPTÉ PAR L'UE</i>	
<i>LE 18 MAI 2017</i>	18
CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES SUR L'UNION EUROPÉENNE	20
BIBLIOGRAPHIE.....	22

PRÉSENTATION D'EUROPOL

CONTEXTE SOCIO-HISTORIQUE

Le 1^{er} novembre 1993, lors de la création de l'Union Européenne (UE) suite à la signature du Traité de Maastricht, l'importance de créer une police interterritoriale permettant d'améliorer la sécurité pour les pays membres de cette nouvelle alliance européenne fut reconnue par ceux-ci. Le 1^{er} octobre 1998, suite à la Convention d'Europol de 1995, l'Office Européen de Police, plus communément appelé Europol, vit le jour. Cette organisation a été fortement inspirée par un comité prédécesseur du nom de TREVI. Cette initiative néerlandaise regroupait les plus hauts placés des forces policières de chaque État Membre afin de partager leur savoir-faire, de discuter des enjeux potentiels affectant le bon fonctionnement des activités policières sur le continent, ainsi que bâtir des relations durables et axées sur une coopération efficace entre les différents services de police nationaux. D'ailleurs, le besoin d'une forte coopération entre les différentes branches étatiques européennes, d'un point de vue international, n'était rien d'autre qu'une condition *sine qua non* pour assurer une meilleure intégration européenne. Aujourd'hui, les bureaux administratifs d'Europol se trouvent à La Haye, au Pays-Bas.

L'OFFICE EUROPÉENNE DE POLICE ET L'UNION EUROPÉENNE

En ce qui concerne l'ensemble de l'organisation et de la régulation d'Europol, c'est le Conseil « Justice et Affaires Intérieures » (JAI) du Conseil de l'Union européenne, qui s'occupe de cette tâche. Ce dernier s'occupe d'orienter les décisions qui seront prises par Europol d'un point de vue global, c'est à dire de la gestion du budget annuel offerte à l'Office Européen de Police, de déléguer les différents postes au sein de sa hiérarchie, d'imposer une régulation et des contraintes pour diriger les actions faites par les membres d'Europol et bien plus encore. Il faut prendre en considération que ce pouvoir donné au JAI ne constitue pas un monopole, mais représente plutôt une délégation coopérative des pouvoirs du Parlement Européen.

RÔLES DE L'OFFICE EUROPÉEN DE POLICE

Europol a pour rôle principal le soutien coordonné aux opérations policières européennes¹. Tout d'abord, à l'aide des analystes professionnels de criminologie qui y travaillent, Europol offre à la disposition des États Membres SIE, une plate-forme ouverte et hautement sécurisée renfermant une multitude de données utiles à l'identification des criminels ou de leur modus

¹ EUROPOL. (s.d.) About Europol. Repéré à <https://www.europol.europa.eu/about-europol>

operandi, des preuves intéressantes tels que des enregistrements vocaux ou des images des suspects, des cartes stratégiques, etc.² En plus de SIE, Europol possède trois autres systèmes informatiques (FIU.net., SIENA, EPE) chacun étant spécialisé dans un domaine : l'aide dans les situations où des transactions monétaires illégales sont en jeu ; la communication entre les experts reliés aux domaines juridique et criminologique, ou bien entre les différents corps policiers. Ces réseaux ont permis une meilleure communication entre les différentes personnes travaillant avec Europol, mais aussi les membres au sein de l'organisation même, la possibilité d'améliorer le degré d'efficacité des opérations entreprises à travers l'Europe. En second lieu, Europol propose aux États Membres un appui technique aux corps policiers européens dans le cadre d'opérations sur le terrain. Ainsi, les États aux prises avec des lacunes pour maintenir l'ordre public peuvent bénéficier d'une expertise externe. Finalement, Europol offre aux États Membres et aux branches administratives de l'Union Européenne des comptes-rendus sous formes de rapports permettant une vue d'ensemble de l'activité criminelle sur le territoire en question, les possibles améliorations sur le plan technique, les enjeux importants de la criminalité pouvant influencer l'équilibre de l'Union Européenne, etc. En termes de rapports, il faut mentionner le SOCTA, le Rapport TE-SAT et le Compte-rendu- d'Activités d'Europol³, qui sont les principaux rapports publiés par Europol.

LES CONSEILS ADMINISTRATIFS D'EUROPOL

ORGANISATIONS	DESCRIPTIONS
Centre Opérationnel d'Europol	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Constamment en fonction ; ➤ Assure la bonne communication entre les différentes personnes travaillant pour et avec Europol.

² Ibid.

³EUROPOL. (S.d.) Repéré à <https://www.europol.europa.eu/activities-services/main-reports>

<p>Centre Européen de la lutte contre la cybercriminalité (EC3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mises à jour des modifications, des transactions et toutes activités ayant un potentiel criminel pouvant avoir lieu sur Internet ; ➤ Offre de l'information sur des anomalies se déroulant sur de différentes plateformes informatiques importantes pour permettre une meilleure réponse dans le cas d'un détournement informatique.
<p>Force d'Action Anti cybercriminalité (J-CAT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rassemble les pays membres et non-membres de l'Union Européenne ; ➤ Même objectifs que EC3.
<p>Centre Européen de Lutte contre le Terrorisme (ECTC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Importante base de données ; ➤ Support physique ou autre pour lutter contre le terrorisme sur le territoire européen.
<p>Centre Européen de lutte contre le Trafic de Migrants (EMSC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrôler le plus possible les flots migratoires en direction du territoire européen ; ➤ Fournir de l'information pertinente sur les mouvements de population ; ➤ Créé en 2015 suite aux importantes vagues migratoires.

Coalition coordonnée contre les atteintes à la propriété intellectuelle (IPC3)

- Protection des consommateurs face aux produits de contrefaçons ayant un potentiel de danger quelconque ou de mauvaise qualité ;
- Défendre les droits de propriété intellectuelle des entreprises contre des violateurs utilisant leurs marques de commerce ou d'autres détachements de leur propriété intellectuelle.

SUJET 1 : L'IMMIGRATION CLANDESTINE

Avec la résurgence et l'intensification récente de divers conflits sociopolitiques au Moyen-Orient et en Afrique subsaharienne, le continent européen a été témoin, depuis le début des années 2010, d'une vague massive d'immigration sur son territoire. Celle-ci a inévitablement causé des instabilités politiques chez les pays membres les plus affectés et mis en lumière de nouveaux enjeux de taille pour les populations et dirigeants européens. Un des principaux défis ressurgissant d'une telle situation est celui de l'immigration clandestine, un problème touchant les pays de l'Union Européenne depuis plusieurs années étant donné que 90% des migrants entrés en Europe clandestinement en 2015 ont obtenu de l'aide illégale (Commission Européenne, 2016).

DÉFINITIONS

Selon la *Convention 143 sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants* qui est entrée en vigueur en 1975⁴, les migrants clandestins sont définis comme étant les individus « soumis au cours de leur séjour et leur emploi à des conditions contrevenant aux instruments ou accords internationaux, multilatéraux ou bilatéraux, pertinents ou à la législation nationale »⁵. Cette première définition, présentée par le Bureau internationale du Travail, met en place une première facette de ce qu'est un immigrant clandestin. Le Parlement Européen, quant à lui, dans son rapport « Lutter contre le trafic de migrants vers l'Union Européenne » (portant sur une révision des directives 2002/90/CE du Conseil et décision-cadre 2002/946/JAI du Conseil), considère le trafic de migrants sous un autre point de vue. En effet, le trafic y est présenté comme suit : « aider sciemment une personne non ressortissante d'un État membre à *pénétrer* sur le territoire d'un État membre ou à *transiter* par le territoire d'un tel État, en violation de la législation de cet État relative à l'entrée ou au transit des étrangers » (Parlement Européen, p.2, 2016).

Nonobstant le fait que l'Europe est depuis longtemps victime d'immigration clandestine, la situation mondiale (politique, économique et écologique) interpelle les dirigeants de l'Union Européenne. En effet, les chiffres de migrants en direction du territoire européen ont augmenté drastiquement depuis les années 2010, soit depuis le début du « printemps arabe ».

⁴ Organisation Internationale du Travail, Convention 143, 60^e session du CIT (24 juin 1975)

⁵ *Ibid*, Article 2.

TABLEAU 1.1: LE NOMBRE DE MIGRANTS RECENSÉS EN DIRECTION DE L'EUROPE ANNUELLEMENT SELON LES ROUTES MIGRATOIRES UTILISÉES (Parlement Européen, p.2, 2016)

ROUTES MIGRATOIRES	2013	2014	2015
Route de la Méditerranée centrale	40 000	170 760	153 964
Route de la Méditerranée occidentale	6800	7840	7164
Route de la Méditerranée orientale	24 800	50 830	885 386
Route des Balkans occidentaux	19 950	43 360	764 038
Route des frontières orientales	1316	1270	1920
Route de l'Afrique occidentale	250	275	874
Route circulaire (Albanie-Grèce)	8700	8840	8932

Comme le présente le tableau 1.1, la majorité des migrants passent par les routes de Méditerranée centrale, de Méditerranée orientale et celle des Balkans occidentaux. Ces données ne sont pas étonnantes étant donné le contexte actuel que l'on connaît. En effet, la majorité des migrants empruntant ces routes sont originaires de Syrie, d'Afghanistan, du Pakistan, du Bangladesh et d'Afrique subsaharienne (EUROPOL, p.5, 2016). Pour ce qui est des passeurs clandestins, ils sont, pour la plupart, originaires de Bulgarie, d'Égypte, de Hongrie, du Kosovo et du Pakistan parmi d'autres (Dockery, 2017, par.3). Soulignons que les passeurs partagent des caractéristiques avec les migrants, tel que la nationalité ou la langue maternelle, qui facilitent l'organisation de leurs activités illicites. Le processus est simple : les passeurs vont dans des villes-clés, que l'on appelle aussi « zones sensibles », à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de l'Union Européenne. La majorité de ces zones sensibles possèdent des populations abondantes, ce qui facilite le commerce illicite des passeurs. Ceux-ci offrent à des prix

exorbitants, toujours selon la demande de services, un passage et des documents falsifiés aux potentiels migrants. Selon Frontex, soit l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, les passeurs font ensuite monter les victimes dans de vieilles embarcations de pêches ou dans bateaux gonflables en direction des côtes italiennes, grecques ou maltes (Commission Européenne, p.4). Mais seules quelques embarcations arriveront à destination ; les autres seront interpellées par les autorités maritimes ou échoueront à cause de la saturation de passagers, d'un dégonflement des bateaux ou d'un manque de carburant. En plus de se rendre dans les zones sensibles, les passeurs utilisent les réseaux sociaux pour communiquer avec les générations plus jeunes (souvent utilisés dans le cadre de recrutement pour le terrorisme ou pour de réseaux de crimes organisés). Le nombre important de réfugiés décédés lors des traversés, mais aussi dans les camps de réfugiés et sur les routes terrestres en direction de leur destination finale, est aussi un sujet de grande préoccupation pour les autorités frontalières et les dirigeants des organisations internationales.

IMPACTS SUR L'UNION EUROPÉENNE

Le trafic de migrants rapporte énormément d'argent aux passeurs. En effet, en plus du montant initial très élevé que les victimes doivent payer, certains passeurs appliquent des intérêts faisant en sorte que la personne désirant avoir recours aux services de ce dernier s'endette considérablement. Seulement pour l'année 2015, le trafic de migrants valait entre 3 et 6 milliards d'euros⁶, ce qui en fait un marché nettement profitable et très attractif. Indubitablement, pour pouvoir gérer la quantité de migrants entrant sur le territoire européen, sécuriser les frontières et gérer la population locale, de fortes sommes sont investies par les différentes autorités étatiques. La majorité des migrants clandestins arrivent en Europe avec des documents falsifiés non-valides (ou sont souvent considérés comme étant des « sans-papiers »), ce qui les obligent à vivre dans la marginalité, sans éducation, ni possibilité de travail. En conséquence, ils se voient obligés de travailler illégalement, augmentant ainsi leur vulnérabilité et leur marginalisation (EUROPOL, p.11, 2016). Avec presque 34% de migrants clandestins mineurs en 2016, de graves atteintes aux droits humains et de l'enfance sont rapportées, notamment parce que les conditions de vie et de travail dans lesquelles ils sont placés violent leurs droits et libertés fondamentaux (EUROPOL, p.11, 2016). Un problème de gestion de ces populations est aussi manifeste, puisque la quantité massive d'individus faisant leur arrivée en Europe est difficilement gérable pour les autorités. Certains États membres ont

⁶ 1 euro= 1.52 dollars Canadian (le 8/08/2018)

donc recours à des méthodes décriées sur la scène publique. On pense notamment aux camps de réfugiés, par exemple la désormais connue « Jungle de Calais », qui sont des endroits insalubres où les groupes criminels s'installent pour trouver de nouvelles recrues (EUROPOL, p.6-7, 2016). À l'égard de l'enjeu de sécurité, étant donné que ces migrants se présentent sur le territoire européen de manière clandestine, les autorités ne possèdent aucune information fiable à leur sujet, notamment leur identité réelle ou s'ils ont un dossier criminel. Le potentiel terroriste de certains migrants clandestins constitue aussi un enjeu de taille pour les pays européens puisque de nombreux migrants proviennent de zones de guerre, comme la Syrie ou l'Afghanistan, deux pays reconnus pour héberger d'importants réseaux terroristes.

RÉPONSES DE L'UNION EUROPÉENNE

Suite à l'importante vague migratoire, le Conseil de l'Union Européenne ainsi que le Parlement Européen adoptaient, en mai 2015, le « Plan d'Action de l'UE contre le trafic des migrants » (2015-2020) ayant pour objectifs de renforcer la communication entre les États membres de l'Union Européenne en ce qui concerne les informations de localisation et d'identification des passeurs. Également, cette initiative visait à obtenir et classer les informations des citoyens étrangers entrés clandestinement sur le territoire européen. Le plan a pour objectif de renforcer la législation européenne à l'égard des sanctions données aux criminelles dans le domaine ou tout ce qui est en lien avec le traitement des victimes (Commission Européenne, 2015). De plus, étant donné que plusieurs des zones sensibles à l'extérieur de l'Union Européenne se trouvent dans des pays en voie de développement ou en développement, le plan propose une collaboration avec ces derniers pour pouvoir juguler le problème à la source (Commission Européenne, 2015). Le document « Conclusions du Conseil sur le trafic des migrants », datant du 10 mars 2016 et émis par le Conseil de l'Union Européenne, va encore plus loin. Il reconnaît le travail fait précédemment, mais demande d'augmenter les moyens d'identification des migrants clandestins, notamment en mettant l'accent sur les techniques biométriques d'identification, et de renforcer la collaboration entre les pays membres pour augmenter le niveau de sécurité des frontières communes, de s'assurer que les criminels de l'immigration clandestine reçoivent des sanctions proportionnelles au mal causé. Aussi, en 2016, Europol, ainsi que le JAI et le Conseil de l'Union Européenne, se sont mis d'accord, suite à la « crise des migrants », de mettre en place le Centre Européen de Lutte contre le Trafic de Migrants (EMSC) pour faciliter le travail des autorités devant faire face aux futures vagues migratoires comme celles des dernières années, pour aider les victimes de passeurs mais aussi pour mettre

fin aux réseaux de passeurs criminels. Finalement, Frontex a redéfini son mandat en 2016 pour permettre davantage d'efficacité pour assurer la sécurité aux frontières européennes.

En conclusion, le problème d'immigration clandestine n'est pas un sujet à prendre à la légère, peu importe le point de vue sous lequel il est abordé. La communauté européenne, tel que mentionné auparavant, tente de mettre sur pied de nouvelles organisations et de légiférer afin d'améliorer une situation complexe, à plusieurs facettes, impliquant les droits humains de millions de personnes vulnérables, dans un contexte d'insécurité grandissante et de grande volatilité politique – comme en témoigne d'ailleurs la montée des mouvements identitaires de droite dans la majorité des pays membres de l'Union. Selon l'ONU, les crises migratoires vont se répéter et probablement exploser durant les prochaines décennies, notamment à cause des changements climatiques qui bouleversent déjà de nombreux pays en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. L'insécurité régionale et le manque d'opportunités économiques dans les pays de provenance des populations migrantes sont aussi d'importants facteurs contribuant. Le potentiel d'amélioration des initiatives européennes est aussi grand que diversifié : la créativité sera définitivement un élément clé de toute solution se voulant englobante. C'est pourquoi les délégués sont invités à présenter de nouvelles méthodes de travail à leurs collègues, puis à développer des solutions innovantes et rassembleuses !

QUESTIONS D'ORIENTATIONS

1. Comment Europol peut-il mieux aider les victimes des passeurs criminels, considérant que celles-ci n'ont pas de statut de résidence ou de citoyenneté de l'UE ?
2. Est-il possible de mettre davantage l'accent sur les technologies pour augmenter la sécurité frontalière, notamment à l'égard des buts légaux que sont la prévention, la dissuasion, la punition et l'intégration des personnes criminalisées ?
3. Comment les pays membres de l'Union Européenne peuvent-ils s'assurer que, parmi les migrants clandestins, les femmes et les enfants, des personnes considérées comme vulnérables, soient mieux protégées des passeurs criminels, notamment en regard de l'enjeu de l'exploitation des personnes ?
4. Faut-il donner plus aisément des papiers aux migrants clandestins venus se réfugier en Europe ou les retourner dans leur pays, en leur assurant une sécurité pour le retour ?
5. Comment faire pour réduire la montée des mouvements identitaires xénophobes en Europe, stimulée par les crises migratoires ?

Bibliographie

Commission Européenne (2016), *L'Europe est submergée par les migrants ! Vraiment ? #DecodeursUE*, Repéré à

https://ec.europa.eu/france/news/20161213_decodeursue_ue_migrants_fr

Conseil de l'Union européenne, (2016), *Conclusions du Conseil sur le trafic de migrants*

Repéré à <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/03/10/council-conclusions-on-migrant-smuggling/pdf>

Comité Économique et Social européen, (2015) *Plan d'Action de l'UE contre le trafic des migrants (2015-2020)* (Publication no REX/452/EESC/2015), Repéré à

https://ec.europa.eu/anti-trafficking/sites/antitrafficking/files/eu_action_plan_against_migrant_smuggling_en.pdf

Commission Européenne, (s.d.). *Study on smuggling of migrants/ characteristics, responses and cooperation with third countries*. Repéré à [https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/case_study_5_greece -](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/case_study_5_greece_-_former_yugoslav_republic_of_macedonia_-_serbia_hungary.pdf)

[former_yugoslav_republic_of_macedonia - serbia hungary.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/case_study_5_greece_-_former_yugoslav_republic_of_macedonia_-_serbia_hungary.pdf)

Dockery, W. (2017) *Human smuggling- explained*. Repéré à

<http://www.infomigrants.net/en/post/2597/human-smuggling-explained>

EUROPOL, (2012), *Compte rendu d'activité d'Europol/ Rapport général sur les activités d'Europol*, (Publication no 1423/74r2). Repéré à

file:///C:/Users/Hasna/Downloads/fr_europolreviewfrench%20(2).pdf

EUROPOL/EMSC, (2018) *Two years of EMSC*. Repéré à

file:///C:/Users/Hasna/Downloads/two_years_of_emsc_report%20(2).pdf

EUROPOL, (2016), *Migrant smuggling in the EU*. Repéré à

file:///C:/Users/Hasna/Downloads/migrant_smuggling__europol_report_2016.pdf

EUROPOL, (2017), *Serious and Organised Crime Threat Assessment (SOCTA)*. Repéré à

<https://www.europol.europa.eu/activities-services/main-reports/serious-and-organised-crime-threat-assessment>

EUROPOL, (2017), *European Migrant Smuggling Centre- EMSC*. Repéré à

<https://www.europol.europa.eu/about-europol/european-migrant-smuggling-centre-emsc>

EUROPOL, (2017), *Intellectual Property Crime Coordinated Coalition- IPC3*. Repéré à

<https://www.europol.europa.eu/about-europol/intellectual-property-crime-coordinated-coalition-ipc3>

JOURNAL OFFICIEL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, (2002), *Directive 2002/90/CE du conseil du 28 novembre 2002 définissant l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers*, (Publication no 2002/90/CE). Repéré à <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32002L0090&from=FR>

Organisation Internationale du Travail, (1975), *C143-Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires, 1975)* Repéré à http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312288

Organisation Internationale du Travail, (2018), *Mediterranean Migrant Arrivals Reach 59,271 en 2018 ; Deaths Reach 1,504*. Repéré à <https://www.iom.int/news/mediterranean-migrant-arrivals-reach-59271-2018-deaths-reach-1504>

Parlement européen, (2016) *Lutter contre le trafic de migrants vers l'Union européenne / Principaux instruments* Repéré à [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2016/581391/EPRS_BRI\(2016\)581391_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2016/581391/EPRS_BRI(2016)581391_FR.pdf)

SUJET 2 : LES CRIMES ORGANISÉS

DÉFINITION

Depuis l'an 2000, le comité des Nations-Unis contre les crimes transnationaux organisés a adopté, développé et accepté de manière collective une définition du crime organisée, se lisant comme suit : « un groupe de trois personnes ou plus agissant de manière à commettre des crimes ayant une redevance financière ou matérielle.⁷ ». Cette définition fut adoptée par le Conseil de l'Union européenne dans le cadre de la résolution 2008/841/JHA, le 24 octobre 2008, ayant pour but premier de combattre les crimes autant au sein de l'espace Schengen qu'à l'international. Cependant cette définition ne parvient pas à définir de manière adéquate l'ampleur, la complexité, voire la flexibilité des réseaux d'organisations criminelles modernes⁸. Le phénomène de mondialisation et l'ouverture des frontières face à l'immigration de plusieurs pays ont engendré, certes, de nombreux avantages sociaux, mais a aussi permis aux crimes organisés de prendre une plus grande expansion au niveau international⁹. Ainsi, pour un territoire ayant une liberté de mouvement frontalière comme celui de l'Union Européenne, les crimes organisés transnationaux représentent une réelle menace pour la sécurité collective. En effet, ils portent atteintes à la paix ainsi qu'à la sécurité des citoyens, violant les droits de l'homme et entravant le développement socio-politique, économique et culturel des sociétés à travers le monde. De par sa dimension internationale, ce type de criminalité appelle à une approche focalisant principalement sur le développement de mécanismes de coopération internationaux¹⁰.

C'est donc pour cela qu'Europol appuie tous les États Membres de l'Union Européenne ayant besoin de support dans la prévention et l'investigation des crimes de types organisés, en plus de venir en aide à certains États non-membres adjacents. En ce qui concerne les criminels, il est possible de distinguer trois différents types : les groupes du crime organisé, les réseaux de criminels et les experts criminels¹¹. Selon les rapports d'Europol (2017), les crimes suivants auraient une plus grande récurrence :

⁷ Defining serious and organised crime, EUROPOL. Disponible : <https://www.europol.europa.eu/socta/2017/defining-serious-and-organised-crime.htm>

⁸ *Ibid.*

⁹ International cooperation, UNODC, disponible : <http://www.unodc.org/unodc/en/organized-crime/international-cooperation.html>

¹⁰ Mondialisation et evolution de la criminalité international, Cairn.info, disponible : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2010-3-page-137.htm>

¹¹ Crime areas & trends; Keeping ahead of criminals, EUROPOL. Disponible : <https://www.europol.europa.eu/crime-areas-and-trends>

1. Corruption ;
2. Blanchiment d'argent ;
3. Fraude de documents ;
4. Échanges illicites en ligne ;
5. Violences et exploitations des personnes ;
6. Extorsions.

À cette liste d'infractions plus spécifiques, il faut ajouter une grande variété de crimes associés à la cybercriminalité, la production et le trafic de stupéfiants, la fraude, l'immigration illégale, le trafic humain, la corruption sportive et ainsi de suite¹².

LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Europol travaille de manière très étroite avec les institutions législatives et exécutives nationales et européennes dans le cadre de la lutte et la prévention de la criminalité. L'organisation partage ainsi d'importantes données et technologies, autant au sein de l'UE qu'au sein de la communauté internationale. Que ce soit par la centralisation de données, de technologies et de personnels spécialisés ou par des opérations policières faites dans le passé, Europol tente de mettre en place des mesures pour maintenir l'ordre légal et la paix en Europe. Nonobstant le fait que la définition du crime organisé varie de pays en pays et à travers les époques, il est crucial de comprendre que ce problème est d'ordre international et que l'aide de la communauté internationale est plus que nécessaire¹³. En 2016, le Parlement européen a adopté de nouvelles règles de gouvernance pour l'Office européen de police : ce projet a pour but de solidifier le partage interétatique de données importantes, en utilisant des outils favorisant le contrôle démocratique¹⁴. Augustin Diaz de Mera, le député en charge de ce dossier assure que « les nouvelles règles d'Europol représentent un outil législatif puissant qui aidera à

¹² Defining serious and organised crime, EUROPOL. Disponible :

<https://www.europol.europa.eu/socta/2017/defining-serious-and-organised-crime.html>

¹³ Crime areas & trends; Keeping ahead of criminals, EUROPOL. Disponible :

<https://www.europol.europa.eu/crime-areas-and-trends>

¹⁴ Coopération policière, parlement européen. Disponible :

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20160504IPR25747/europol-de-nouveaux-pouvoirs-afin-de-renforcer-la-lutte-contre-le-terrorisme>

renforcer la sécurité des citoyens européens¹⁵. » En plus d'assurer la protection d'information et le contrôle démocratique, cette nouvelle réglementation s'assure aussi de combler le manque d'informations à l'aide de bases de données hautement performantes et permette une annihilation plus rapide de la propagande terroriste en ligne¹⁶

LE CYCLE POLITIQUE DE L'UE

En 2010, l'UE a mis en place le plan « cycle politique de l'UE », aussi connu sous le nom de politique EMPACT, sur une période s'échelonnant sur quatre ans¹⁷, ayant pour but de créer de plus amples mesures pour poursuivre la lutte contre les crimes internationaux et organisés. Menée par Europol et ses États membres, cette initiative fait intervenir plusieurs organismes qui travaillent en étroite collaboration avec les institutions et agences de l'UE, les pays tiers concernés, les organisations publiques et privées ainsi que les appareils judiciaires et pénaux¹⁸.

En mars 2017, le Conseil de l'Union Européenne a décidé de continuer cette politique cyclique en ce qui concerne la période de 2018-2021. En poursuivant le même but directif, l'UE cherche ainsi à améliorer la coopération internationale pour augmenter l'efficacité et l'efficience de la protection, de la prévention et de la punition des crimes organisés transnationaux¹⁹.

Les 4 étapes de la politique EMPACT sont :

- 1 : L'identification des menaces de crimes sérieux et organisés (SOCTA) pour mieux définir les priorités ;
- 2 : L'élaboration d'un plan multi-annuel stratégique pour combattre chaque menace ;
- 3 : La redistribution, au sein de l'OAP, des plans d'actions impartis aux États membres selon les priorités retenues ;
- 4 : La distribution et le partage des informations aux centres de contrôle d'Europol pour le suivi et l'évaluation des opérations policières.

On adopte donc l'objectif général d'avoir longueur d'avance sur l'activité criminelle en se basant sur de nombreuses données et renseignements. Pour l'instant, cette politique démontre

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ EU policy cycle – EMPACT; robust action to target the most pressing criminal threats, EUROPOL. <https://www.europol.europa.eu/crime-areas-and-trends/eu-policy-cycle-empact>

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

un taux de succès positif, mais mérite tout de même une plus ample coopération et de nouvelles avancées pouvant favoriser le succès d'Europol dans sa lutte contre les crimes organisés²⁰.

Les dix priorités de l'UE, adoptées pour la période de 2018-2021, sont fondées sur les recommandations faites dans « l'évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée dans l'UE (SOCTA, UE) »²¹. L'évaluation de la menace de criminalité grave et organisée est une analyse détaillée des menaces des groupes du crime organisé qui sévissent à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de l'Union Européenne. Cette évaluation est cruciale pour la prise de décision effectuée par Europol contre les menaces de haut niveau, l'intervention et les modes opérationnels, ou bien lors de prises de décisions mandataires.

²⁰ La lutte de l'UE contre la criminalité organisée, Conseil de l'Union Européenne. Disponible : <http://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-fight-against-organised-crime-2018-2021/>

²¹ European Union serious and organised crime threat assessment 2017, EUROPOL. Disponible : <https://www.europol.europa.eu/activities-services/main-reports/european-union-serious-and-organised-crime-threat-assessment-2017>

**TABLEAU 2.1: PRIORITÉ DE LA POLITIQUE EMPACT ENTRE 2018-2021
ADOPTÉ PAR L'UE LE 18 MAI 2017**

PRIORITÉS	BUTS
Cybercriminalité	<p>Lutter contre la cybercriminalité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) perturbant les activités criminelles liées aux attaques contre les systèmes d'information, en particulier celles qui suivent un modèle commercial « <i>Crime-as-a-Service</i> » et facilitent la criminalité en ligne ; (2) l'exploitation sexuelle, y compris la production et la diffusion de matériel pédopornographique, et ; (3) en ciblant les criminels impliqués dans la fraude et la contrefaçon de moyens de paiement autres que les espèces, y compris la fraude par carte de paiement à grande échelle (notamment la fraude sans carte) et les menaces émergentes .
Trafic de drogue	<ul style="list-style-type: none"> (1) Perturber les activités des groupes du crime organisé impliqués dans le commerce de gros du cannabis, de la cocaïne et de l'héroïne à destination de l'UE ; (2) s'attaquer aux réseaux criminels impliqués dans le trafic ; (3) réduire la production de drogues synthétiques et de nouvelles substances psychoactives dans l'UE et démanteler les GCO impliqués dans leur production, leur trafic et leur distribution.
Facilitation de l'immigration clandestine	<p>Pour perturber les GCO qui facilitent l'immigration clandestine en fournissant des services de facilitation aux migrants en situation irrégulière le long des principales routes migratoires traversant la frontière extérieure de l'UE et en particulier à ceux dont les méthodes mettent en danger la vie des personnes ; documenter la fraude dans le cadre de leur modèle économique.</p>

Crime de propriété organisée	Lutter contre la criminalité organisée en mettant l'accent sur la perturbation des GCO hautement mobiles qui effectuent des vols et des cambriolages organisés dans toute l'UE. Cela devrait inclure les GCO utilisant de nouvelles technologies ou des contre-mesures améliorées exploitant la faible interopérabilité des outils de surveillance transfrontalière.
Traite des êtres humains	Lutter contre la traite des êtres humains (THB) dans l'UE pour toutes les formes d'exploitation, y compris l'exploitation sexuelle et le travail, ainsi que toutes les formes de traite des enfants.
Accise et fraude MTIC	Pour perturber les capacités des GCO et des spécialistes impliqués dans la fraude liée aux accises et la fraude MTIC (Missing Trader Intra Community).
Trafic d'armes à feu illicites	Pour perturber les GCO impliqués dans le trafic illicite, la distribution et l'utilisation d'armes à feu.
Crime environnemental	Pour perturber les GCO impliqués dans la criminalité environnementale, plus particulièrement le trafic d'espèces sauvages et de déchets illicites.
Finances criminelles et blanchiment d'argent	Combattre les finances criminelles et le blanchiment d'argent et faciliter le recouvrement des avoirs en vue de confisquer efficacement les profits criminels des GCO, en ciblant particulièrement les syndicats de blanchiment d'argent offrant des services de blanchiment à d'autres GCO
Fraude documentaire	Lutter contre la fraude documentaire dans l'UE, en ciblant les GCO impliqués dans la production et la fourniture de documents frauduleux et faux à d'autres criminels.

Source : EU policy cycle – EMPACT, Europol. Disponible :

<https://www.europol.europa.eu/crime-areas-and-trends/eu-policy-cycle-empact> (Traduit)

À consulter : http://www.consilium.europa.eu/media/31988/eu-organized-crime-ten-priorities_6.jpg

EMPACT est donc un environnement de gestion *ad hoc* ayant pour but de développer des activités avec des objectifs déjà préétablis. Il s'agit d'une plate-forme coopérative multidisciplinaire structurée des États membres, institutions et agences de l'UE concernés, ainsi

que des pays tiers, des organisations internationales et d'autres partenaires (publics et privés) pour répondre aux menaces prioritaires de criminalité internationale organisée et grave.

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES SUR L'UNION EUROPÉENNE

Le crime organisé s'infiltré et corrompt de plus en plus l'économie légale en coûtant à l'Europe près de 10 milliards d'euros par année²². Les groupes liés aux crimes organisés génèrent des sommes d'argent qui équivalent à près de 1% du PIB de l'UE²³. En Europe, les drogues illicites sont le marché le plus prolifique, suivi de près par le trafic d'êtres humains, la fraude des taxes et des impôts ; les armes et les cigarettes de contrebande génèrent aussi beaucoup de profits illicites. Pour ce qui est du blanchiment d'argent, les groupes de crimes organisés se tournent vers l'économie légale, notamment dans les caisses de bars, les restaurants ou les boîtes de nuit qui sont parfois utilisées pour recycler l'argent des marchés de la drogue et de la prostitution. Les commerces de construction, les secteurs de transports, d'énergie renouvelable et de traitement des déchets sont aussi reconnus pour le blanchiment à grande échelle. Cette diversité d'activités augmente la difficulté du travail pour les États Membres et Europol, notamment lorsque les fonds illicites ont été détournés vers des pays tiers à la suite des crimes²⁴. Aussi, l'ouverture des frontières dans l'espace Schengen a permis aux criminels de faire circuler l'argent et investir facilement sur un territoire beaucoup plus grand, ce qui diminue encore une fois les chances d'attraper les criminels.

Pour conclure, étant donné la complexité croissante des interactions et de leur sophistication, le crime organisé pose des défis énormes aux autorités chargées de la sécurité et de la loi. Pour rendre la chose plus intelligible, on peut considérer que ces crimes sont commis par un groupe formé de plus de trois personnes ayant pour objectif d'obtenir un gain de manière illicite. Cependant, les modes organisationnels et la nature des crimes sont extrêmement variés et changeants. Or, cet enjeu met en danger la sécurité et la règle de droit dans toute l'Union Européenne et au sein de la communauté internationale. Malgré les nombreuses avancées faites dans les dernières années par Europol, il y a beaucoup de place à l'amélioration de la prévention, de la dissuasion et de la punition de la criminalité organisée.

²² Europe : le défi de la lutte contre le crime organisé, Euronews. Disponible : <http://fr.euronews.com/2015/04/30/europe-le-defi-de-la-lutte-contre-le-crime-organise>

²³ *Ibid.*

²⁴ Europe : le défi de la lutte contre le crime organisé, Euronews. Disponible : <http://fr.euronews.com/2015/04/30/europe-le-defi-de-la-lutte-contre-le-crime-organise>

QUESTION D'ORIENTATIONS :

1. Quels sont les impacts du crime organisé sur les politiques publiques et les décisions prises par les gouvernements et autorités européens ?
2. Quelles mesures devraient-ont entreprendre pour assurer la transparence des gouvernements et des organismes qui traitent et préviennent les crimes organisés ?
3. Quelle est l'importance des paradis fiscaux ou de l'évasion fiscale dans le crime organisé ? Et que pourrions-nous faire pour améliorer la situation ?
4. Quelle serait l'importance de créer des mesures et actions policière et judiciaires plus strictes (objectifs de punition et de dissuasion), tout en renforçant les mesures de préventions des crimes organisés ?

BIBLIOGRAPHIE

Coopération policière, parlement européen. Disponible :

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20160504IPR25747/europol-de-nouveaux-pouvoirs-afin-de-renforcer-la-lutte-contre-le-terrorisme>

Crime areas & trends; Keeping ahead of criminals, EUROPOL. Disponible:

<https://www.europol.europa.eu/crime-areas-and-trends>

Defining serious and organised crime, EUROPOL. Disponible:

<https://www.europol.europa.eu/socta/2017/defining-serious-and-organised-crime.html>

European Union serious and organised crime threat assessment 2017, EUROPOL. Disponible :

<https://www.europol.europa.eu/activities-services/main-reports/european-union-serious-and-organised-crime-threat-assessment-2017>

Europe : le défi de la lutte contre le crime organisé, Euronews. Disponible:

<http://fr.euronews.com/2015/04/30/europe-le-defi-de-la-lutte-contre-le-crime-organise>

EU policy cycle – EMPACT; robust action to target the most pressing criminal threats, EUROPOL.

<https://www.europol.europa.eu/crime-areas-and-trends/eu-policy-cycle-empact>

La lutte de l'UE contre la criminalité organisée, Conseil de l'Union Européenne. Disponible :

<http://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-fight-against-organised-crime-2018-2021/>

International cooperation, UNODC, disponible : <http://www.unodc.org/unodc/en/organized-crime/international-cooperation.html>

Mondialisation et evolution de la criminalité international, Cairn.info, disponible :

<https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2010-3-page-137.htm>

Charles Rouvier, « Organisations criminelles : regarder la menace en face », [*Revue française de criminologie et de droit pénal*](#), vol. 9, octobre 2017

EUROPOL, (2017), *Serious and Organised Crime Threat Assessment (SOCTA)*. Repéré à <https://www.europol.europa.eu/activities-services/main-reports/serious-and-organised-crime-threat-assessment>